



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 76127

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation de blocage que connaissent actuellement les PEGC et les CE d'EPS, s'agissant de l'amélioration du déroulement de leur carrière. Malgré l'accord obtenu le 25 janvier dernier et qui a reçu l'aval du contrôle financier, la mise en oeuvre des mesures relatives au « repyramidage » des corps des PEGC et des CE d'EPS ainsi qu'à l'avancement en classe exceptionnelle a été suspendue, sans explication. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les décisions qu'il entend prendre afin que les PEGC obtiennent enfin des perspectives de carrière équivalentes à celles des professeurs certifiés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76127

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse, éducation nationale et recherche

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2507